



DOLLARD-DES-ORMEAUX SCHOOL
18, LADAS
SHANNON, QC G3S 0B8
(418) 844-1457

Service de garde de l'école DDO

POLITIQUE ET RÈGLEMENTS

Vous trouverez ici la politique et les règlements pour le Service de garde de l'école Dollard-des-Ormeaux. Veuillez lire ce document **attentivement** afin de vous familiariser avec ces directives opérationnelles, lesquelles ont été approuvées par le Conseil d'établissement de l'école DDO et la Commission scolaire Central Québec.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous:

ddodaycare@cqsbc.ca

418.844.1457, option 2

DISPONIBILITÉS DU SERVICE DE GARDE

Selon le calendrier scolaire approuvé pour l'année en cours, le service de garde est disponible à partir du premier jour-école des élèves jusqu'au dernier jour-école des élèves y compris les journées pédagogiques entre ceux-ci (avec pré-inscription obligatoire).

Le service de garde est fermé lors de congés fériés (*fête du Travail, Action de grâce, Fête de la reine*) de même que pendant les congés de *Noël, de Pâques* et de la *Semaine de relâche*.

RATIO ÉDUCATEUR / ÉLÈVES

Nous respectons le ratio gouvernemental d'un éducateur par groupe de 20 élèves, excluant la surveillance du dîner.

SERVICES DISPONIBLES

Usagers réguliers: Ces usagers bénéficient du programme de subvention gouvernementale de 8,95\$/jour qui pourra être révisé par le Ministère en juillet et de nouveau en janvier de chaque année scolaire. Les usagers réguliers doivent être inscrits pour un minimum de 2 période journalier, lire ci-bas.

Les jours et les périodes doivent être fixés et prédéterminés par les parents. Les parents en garde partagée doivent chacun remplir une fiche d'inscription et fournir un calendrier indiquant la garde de chacun.

Le transport ne sera pas offert aux élèves qui sont inscrits aux blocs de service de garde selon l'horaire indiqué sur leur fiche d'inscription. Les désirs de changements permanents au transport scolaire doivent être demandés au Département du transport de la Commission scolaire.

Usagers occasionnels (sporadiques): Ces usagers sont inscrits au service de garde qu'occasionnellement ou sans horaire prédéfini. Les usagers occasionnels NE RENCONTRENT PAS les exigences du programme subventionné du gouvernement (8,95 \$ / jour) et deviennent des utilisateurs-payeurs selon les coûts approuvés par le Conseil d'établissement ci-bas.

Les usagers occasionnels doivent communiquer avec le service de garde au moins 24 heures à l'avance pour une inscription. L'enfant ne pourra qu'être accepté dans la mesure où une place est disponible selon les ratios.

Les journées pédagogiques sont réservées aux utilisateurs réguliers.

COÛTS

Selon les directives ministérielles (3\$/h), les usagers occasionnels seront facturés par période selon ce qui suit:

Période 1:	6h45 – 8h15	4.50\$
Dîner:	supervision de 50 minutes	2.50\$
Période 2:	15h15 – 17h30	6.75\$

Les heures d'ouverture peuvent changer en fonction des ressources humaines disponibles.

Des frais annuels seront applicables à tous les usagers réguliers et occasionnels qui désirent bénéficier de l'application Kouloo. Les coûts sont de 5\$ par enfant inscrit. Un formulaire de consentement vous sera envoyé en début d'année.

FRAIS DE RETARD (APRÈS 17H30)

Des frais de retard seront facturés aux parents qui viennent chercher leur enfant en retard (après 17h30). Si l'élève est récupéré par son parent après la fermeture du service de garde, ce dernier sera facturé **5 \$ pour les quinze premières minutes, puis de 5 \$ supplémentaires par période de 15 minutes, par enfant.**

Après le départ des autobus, tout enfant laissé sur les terrains de l'école sera envoyé au service de garde, les frais applicable (période 2) seront facturés aux parents.

ABSENCES, ARRIVÉS (MATIN) ET DÉPARTS (APRÈS-MIDI)

Il est très important d'aviser le service de garde de l'absence de votre enfant. Vous pouvez nous rejoindre au 418.844.1457, option 2. Mentionnez le nom de votre enfant, son niveau ou son professeur et la date de l'absence.

Nous vous demandons également d'escorter votre enfant à la porte afin de confirmer son arrivée. Ne laissez pas vos enfants sans surveillance à l'extérieur ni les laisser traverser le stationnement du service de garde sans vous. Le stationnement se trouve à la deuxième entrée rue Garceau.

Veillez noter que nous ne laisserons pas les élèves du service de garde quitter avec quiconque, autre que les parents, sans une permission écrite. Les élèves peuvent quitter à pied vers leur domicile avec une permission écrite d'un parent.

Durant les heures régulières de classes, après 8h15 tous les parents doivent utiliser la porte principale pour y reconduire les élèves en retard. Les départs hâtifs avant 14h50 se font également à la porte principale. Le personnel du service de garde appellera les élèves au sein de leur groupe selon votre localisation sur Kouloo et uniquement après le départ des autobus ou au plus tard à partir de 15h25.

Les parents sont facturés pour le service de garde même si l'enfant est absent. Si une place a été réservée pour votre enfant, des frais seront appliqués, selon la politique de la CSCQ.

FRAIS QUOTIDIENS POUR LA SUPERVISION DU DÎNER

Tous les élèves qui demeurent à l'école de façon régulière ou non, selon la volonté des parents, de même que tous les élèves qui prennent l'autobus utilisent les services de supervision du dîner. Notez qu'il n'y a pas de réduction des frais pour les usagers occasionnels.

Les frais de supervision du dîner sont inclus dans le montant subventionné par le gouvernement pour les **usagers réguliers** du service de garde.

PAIEMENTS

À chaque 1^{er} du mois, ou le jour de classe suivant, les factures seront envoyées aux parents par l'entremise du Portail Parents. Les paiements en ligne ou par chèque (à l'ordre de l'École Dollard-des-Ormeaux, et indiquez le nom de l'enfant au verso) doivent être faits mensuellement. Veuillez noter que des frais de 20\$ seront applicables dans le cas de **chèque sans provisions**.

Le 1^e du mois	<ul style="list-style-type: none">• Les relevés de comptes sont produits et générés sur le portail Mozaik pour les parents. Un courriel est envoyé aux parents pour les informer qu'il est disponible.• Date limite de paiement : 10 du mois.
La 15^{ième} du mois	<ul style="list-style-type: none">• Les premiers rappels sont envoyés aux parents pour les informer qu'un relevé de compte actualisé est disponible sur le portail Mozaik pour les parents. Si vous avez un solde impayé, veuillez effectuer votre paiement immédiatement.
La 28^{ième} du mois	<ul style="list-style-type: none">• Des deuxièmes rappels sont envoyés aux parents pour les informer qu'un relevé de compte mis à jour est disponible sur le portail Mozaik pour les parents. Si vous avez un solde impayé, veuillez le payer immédiatement afin d'éviter que les services, y compris les ped days, ne soient révoqués à partir du premier lundi du mois suivant jusqu'à ce que le montant soit payé en totalité.
La dernière journée du mois	<ul style="list-style-type: none">• La technicienne au service de garde appellera les parents ayant un solde d'un mois pour les encourager à payer leur solde afin d'éviter une rupture de service.• Le technicien de la garderie profitera de cette occasion pour discuter des modalités de paiement, des changements de statut de la garderie ou des changements d'assiduité.
Le 15 juin de l'année scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Une communication sera envoyée aux parents pour les informer que le service de garderie ne sera pas renouvelé en août/septembre de l'année scolaire suivante s'il y a un montant impayé pour l'année scolaire précédente.

REÇUS D'IMPÔT

Les reçus seront émis pour les montants payés au service de garde à *la personne qui a fait ces paiements*. Les frais subventionnés de 8,95\$/jour ne sont pas éligibles aux crédits d'impôt provinciaux, mais le sont au fédéral. Les frais encourus par usagers occasionnels sont éligibles tant au provincial qu'au fédéral, sauf pour les journées pédagogiques alors que seuls les crédits provinciaux sont applicables.

FERMETURE DU SERVICE DE GARDE DURANT LA JOURNÉE OU D'URGENCE

Un courriel sera acheminé à tous les parents par la commission scolaire Central Québec et/ou par l'École Dollard-des-Ormeaux. Les fermetures seront également indiquées sur le site web de la commission scolaire.

Les autobus seront appelés à se rendre à l'école. Dès qu'ils seront sur place, nous suivrons la routine habituelle de fin de journée de votre enfant.

- Si les élèves prennent l'autobus après l'école, ils retourneront à la maison en bus. Ceux-ci quitteront dès que possible.
- Les élèves réguliers du service de garde: les parents devront venir les chercher rapidement. **Aucun service de garde ne sera fourni.**
- Les élèves qui marchent vers la maison quitteront dès que possible.
- Les élèves occasionnels du service de garde suivront leur horaire habituel de fin de journée.

EFFETS PERSONNELS

Le service de garde n'est pas responsable des effets personnels volés, endommagés ou perdus. Tous les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'enfant. Il est interdit d'apporter des jouets ou jeux de la maison à moins d'avoir été avisé du contraire par le service de garde dans le cadre d'une activité spéciale.

MALADIE ET MÉDICATION

Les enfants malades (fièvre, nausées, vomissements, diarrhée, etc.) ne devraient pas être au service de garde ou à l'école. Les parents seront contactés afin de venir chercher leur enfant s'il présente l'un de ces symptômes ou s'il est trop malade pour demeurer à l'école.

HABILLEMENT

Les élèves ont des activités extérieures planifiées à tous les jours **de 7h30 à 8h15 et de 14h30 à 16h05**. Ils doivent donc être habillés convenablement selon les conditions météorologiques.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS & DEVOIRS

Dès le 1^{er} juillet 2023, un programme d'activités sera élaboré afin de tenir compte des caractéristiques des élèves, le projet éducatif et de permettre leur développement global sur les plans physiques et moteur, affectif, social, langagier et cognitif. Ce programme d'activités sera transmis aux parents des utilisateurs réguliers lors de la rentrée scolaire.

Deux jours par semaine, les élèves de la 3^e et la 6^e année pourront profiter d'un environnement calme de classe pour faire leurs devoirs de façon indépendante. Tous les élèves doivent apporter un livre à lire si les devoirs ne sont pas prescrits. Les élèves profiteront également d'une période de jeu à l'extérieur à la fin de chaque journée.

ENTRÉE ET ACCÈS AU SERVICE DE GARDE

Les parents doivent utiliser le second stationnement près de l'entrée du service de garde pour garer leur voiture. L'accès à l'école est limité – toutes les portes demeurent verrouillées. Ainsi, un éducateur contactera votre enfant et il se présentera à la porte du Casse-tête pour vous rejoindre.

CODE DE CONDUITE

Le code de conduite de DDO, que vous pouvez consulter sur le site web de l'école, s'applique également au service de garde. Puisqu'il s'agit d'un service, l'administration se réserve le droit de refuser l'accès au service de garde si un élève persiste à ne respecter pas le code de conduite.